



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DE GY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 juillet 2014

Nombre de conseillers :

- en exercice : 44
- présents : 33
- représentés : 6
- excusés : 1
- absents : 4

L'an deux mille quatorze, le huit juillet, dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, au siège de la Communauté de Communes à Gy, sous la Présidence de Madame Nicole MILESI, Présidente.

PRESENTS TITULAIRES : BAILLY Raymond, BAULEY Roland, BEUGNOT Roland, BILLOTTE Francis, CHANET Christophe, CHARLES Anne, CHARLES Marie-Noëlle, CHAROLLE Christiane, CHAUSSE Jean-Pierre, CLEMENT Christelle, DE SY Jacques, FRANCHET Stéphanie, GORRIS Florence, GURGEY-PARTY Virginie, HEZARD Jacky, JEUNOT Denis, LIND Catherine, MAILLARD Gilles, MARTIN Philippe, MILESI Nicole, MOINE Guy, NEY Emile, NOLY Christian, OROSCO Mireille, RENEVIER Michel, REVERCHON Christiane, RIVET Laurent, ROOSE Christophe, ROUSSELET Claude, SPRINGAUX Claude, VIROT Jean-Pierre.

PRESENTS SUPPLEANTS : NOEL Daniel, JEAN Eric.

PROCURATIONS : COLIN Thomas représenté par NOLY Christian, DESPLANCHES Patrick représenté par BEUGNOT Roland, FLOCH Michel représenté par CHARLES Anne, GOUSSET Thierry représenté par CHAROLLE Christiane, NEISS Jean-Louis représenté par CLEMENT Christelle, OVIGNE Sophie représentée par NEY Emile.

EXCUSE : BAUDIER Emmanuel.

ABSENTS : AIMON Aimé, BOUTTEMY Guillaume, LUCOT Thierry, PASSARD Bruno.

SECRETAIRE DE SEANCE : NOLY Christian.

- Vente parcelles ZA Les Monts de GY - DANH TOURISME

La Présidente présente la demande de réservation des parcelles n° 5, 8, 9, et 10 sur la Zone d'activités Les Monts de Gy de Gy de la société DANH TOURISME, actuellement située à Saint Maurice, 70700 - BUCEY-LES-GY.

Elle précise que l'entreprise demande l'autorisation de déposer le permis de construire et qu'elle souhaite que l'acquisition soit conditionnée par le prochain résultat de l'Appel d'Offres des Transports Scolaires du Conseil Général de la Haute-Saône.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Décide de réserver les parcelles n° 5, 8, 9, et 10 d'une superficie totale de 190 a 73 ca sur la Zone d'activités Les Monts de Gy de Gy à la société DANH TOURISME ;
- Autorise la société DANH TOURISME de déposer un permis de construire sur les parcelles sus mentionnées ;





- Accepte que la vente soit conditionnée par le prochain résultat de l'Appel d'Offres des Transports Scolaires du Conseil Général de la Haute-Saône et précise que la vente se fera au prix de 6 € HT/m² ;
- Autorise la Présidente à signer le compromis et l'acte de vente correspondants et tous les documents s'y rapportant.

Délibération votée par 33 voix pour, 4 abstentions et 2 contre.

- Vente parcelle n° 6 ZA Les Monts de Gy – SCI XVPS

Délibération modificative

Vu la délibération du conseil communautaire du 17 février 2014,
Vu la délibération modificative du conseil communautaire du 23 juin 2014,

La Présidente rappelle que le Conseil Communautaire a délibéré pour réserver la parcelle n° 6 de la ZA des Monts de Gy de Gy à la SCI XVPS (Mrs PONCET et VOINSON).

Elle précise que la SCI XVPS a fait un courrier, en date du 08 juillet 2014, pour modifier leur demande, à savoir acquérir seulement la moitié de la parcelle, soit 1 265 m² à 6 € / m².

La SCI XVPS s'engage à prendre en charge les frais de bornage de la parcelle, afin de construire leur futur bâtiment.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Décide d'accepter la nouvelle demande de la SCI XVPS, à savoir, leur vendre une partie de la parcelle n° 6 de la ZA Les Monts de Gy de GY, d'une superficie de 1 265 m², au prix de 6 € HT/m², sous condition de prise en charge des frais de bornage de la parcelle, afin de construire leur futur bâtiment.

- Autorise la Présidente à signer le compromis et l'acte de vente et tous les documents s'y rapportant.

Délibération votée par 36 voix pour, 3 abstentions et 0 contre.

